

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 16 octobre 2023 à 19h30 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**

**2 Adoption de l'ordre du jour;**

**3 Comptes rendus des élus;**

**4 Correspondances:**

4.1 Demande de déneigement;

**5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**

5.1 Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2023;

5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2023;

5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 septembre 2023;

5.4 Ressources humaines;

5.4.1 Consultant en ressources humaines : renouvellement du mandat d'honoraires professionnels;

5.4.2 Confirmation d'embauche d'un journalier occasionnel;

5.4.3 Ajout d'un poste régulier à temps complet comme journalier;

5.4.4 Entente avec la section locale 2902 du Syndicat canadien de la fonction publique : autorisation de signature;

5.4.5 Constatation d'une démission;

5.5 Autorisation d'emprunt temporaire en vertu des règlements d'emprunt numéro 186-15, 273-21 et 276-22;

5.6 Présence au Gala Zénith : autorisation de dépense;

5.7 Adoption du règlement numéro 296-23 modifiant le règlement numéro 110-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

5.8 Cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités : appui;

5.9 Fermeture de l'électricité au Centre communautaire (ancien collège);

**6 Aménagement, urbanisme et environnement:**

6.1 11-6, chemin du Versant : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

6.2 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

6.3 Achat d'équipements de signalisation dans le cadre de l'aide financière du Fonds de sécurité routière : autorisation de dépense;

6.4 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) : dépôt d'une demande d'aide financière concernant le projet d'éradication et de contrôle du myriophylle à épis au Grand lac Saint-François;

6.5 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) : dépôt d'une demande d'aide financière concernant le projet d'éradication et de contrôle du myriophylle à épis au lac du Huit;

- 6.6 Formation sur la gestion environnementale des fossés et espèces exotiques envahissantes dans le cadre de la Coopération intermunicipale en environnement (projet no 2021-007) : autorisation de dépense;
- 6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 295-23 amendant le règlement numéro 172-15 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout;

**7 Développement socio-économique;**

**8 Travaux publics et voirie:**

- 8.1 Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale;
- 8.2 Déneigement de certains chemins : lancement d'un appel d'offres;
- 8.3 Déneigement de certains chemins : octroi de divers contrats;
- 8.4 Déneigement en période hivernale : autorisation de location d'un tracteur;
- 8.5 Équipement de déneigement : lancement d'un appel d'offres;
- 8.6 Achat d'une rétro-excavatrice : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
- 8.7 Domaine Escapad – prolongement du chemin du Versant : engagement et déclaration de conformité au MELCCFP;
- 8.8 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : approbation des dépenses;
- 8.9 Chemin du Bocage : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 8.10 Conversion de l'éclairage du garage municipal de Sacré-Coeur-de-Marie : octroi d'un mandat;

**9 Sécurité publique;**

**10 Loisirs, culture et vie communautaire;**

**11 Affaires diverses:**

- 11.1 Opération Nez Rouge : demande de contribution financière;

**12 Période de questions;**

**13 Informations et activités à venir:**

- 13.1 17 octobre 2023 : Assemblée générale annuelle Coopérative multiservices de Sacré-Coeur-de-Marie - Centre intergénérationnel à 19h00;
- 13.2 28 octobre 2023 : Souper d'Halloween - Centre intergénérationnel à 18h00;
- 13.3 31 octobre 2023 : Collecte de bonbons d'Halloween et présence de la brigade incendie sur le territoire;

**14 Levée ou ajournement de la séance.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

23-10-290

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

## **CORRESPONDANCES**

## **DEMANDE DE DÉNEIGEMENT**

Dépôt de la demande de déneigement pour un segment extérieur du rang des Campagnards.

## **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **23-10-291 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de septembre 2023 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **23-10-292 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 981 809.72 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 SEPTEMBRE 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 septembre 2023 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**23-10-293**      **CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DU MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** qu'en 2021 le conseil municipal a acquis une banque d'heures d'un consultant en gestion des ressources humaines et que cette dernière est épuisée;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité et l'offre de services de la firme Marc-André Paré consultant inc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de poursuivre le mandat de la firme Marc-André Paré consultant inc. pour une banque de 100 heures équivalant à un montant de 8 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-294**      **CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL**

**ATTENDU** les besoins dans le service des loisirs suite à un départ annoncé;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Zachary Dostie satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'embaucher monsieur Zachary Dostie à titre de journalier occasionnel à temps partiel selon les termes de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-295**      **AJOUT D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET COMME JOURNALIER**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de consolider le poste de journalier au service des loisirs et de la culture dont le statu est temporaire depuis quelques années;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'ouvrir un poste de journalier régulier à temps complet et de procéder à un affichage interne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-296**      **ENTENTE AVEC LA SECTION LOCALE 2902 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la lettre d'entente avec le syndicat pour la création d'un poste de préposé-mécanicien aux services généraux;

**ATTENDU** que les dispositions de l'entente ont été dûment présentées aux membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente avec le syndicat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-297      CONSTATATION D'UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Mélissa Cloutier, employée journalière occasionnelle, a remis officiellement sa démission.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter, en date du 5 octobre 2023, la démission de madame Mélissa Cloutier et de la remercier pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-298      AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 186-15, 273-21 ET 276-22**

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt numéro 186-15, 273-21 et 276-22 autorise la Municipalité d'Adstock à effectuer des travaux pour le prolongement de la conduite d'eau potable incluant le drainage de la rue des Écureuils selon l'estimé préparé par le directeur de l'ingénierie et des services techniques portant les numéros de projet 2018-000,

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu, le 16 février 2016 une communication émanant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 186-15;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu, le 14 février 2022, une communication émanant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 273-21;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu, le 22 mars 2023, une communication émanant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 276-22;

**ATTENDU** que la Municipalité ne possède pas les liquidités financières nécessaires pour acquitter les dépenses reliées à ces travaux;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour acquitter des dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à contracter, auprès de la Banque Royale du Canada jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 2 575 046 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 185-15, 273-21 et 276-22;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-299      PRÉSENCE AU GALA ZÉNITH : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que des entreprises oeuvrant sur le territoire de la Municipalité sont finalistes au Gala Zénith;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de se procurer un maximum de trois billets au montant de 150 \$ chacun, taxes en sus et d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean Roy et madame Hélène St-Cyr à participer au Gala Zénith, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Thetford.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-300      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 110-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU** que la Municipalité doit amender son règlement portant le numéro 110-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU** que ce règlement spécifiera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilignes autres qu'un service Centrex, par ligne d'accès au départ;

**ATTENDU** que ce règlement spécifiera que le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé;

**ATTENDU** que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au règlement numéro 296-23;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 296-23 amendant le règlement numéro 110-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-10-301

**CESSION D'IMMEUBLES AUX CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES PAR LES MUNICIPALITÉS : APPUI**

**ATTENDU** qu'avec l'adoption de la « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaire » (projet de loi no 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

**ATTENDU** que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

**ATTENDU** que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi no 40, qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex. gymnase, piscine), qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

**ATTENDU** qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

**ATTENDU** que dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable le milieu municipal;

**ATTENDU** que depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

**ATTENDU** que malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu que le conseil municipal d'Adstock demande au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficience des investissements publics;
- de s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-302 FERMETURE DE L'ÉLECTRICITÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (ANCIEN COLLÈGE)**

**ATTENDU** la désuétude du bâtiment;

**ATTENDU** les coûts trop élevés que nécessiteraient les rénovations;

**ATTENDU** que la plupart des organismes qui y étaient logés sont relocalisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de procéder à la coupure de l'électricité et de finaliser la fermeture permanente de l'ancien collège.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**23-10-303 11-6, CHEMIN DU VERSANT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 11-6, chemin du Versant (lot 6 529 870 du cadastre du Québec) pour autoriser une marge avant de 8.48 mètres pour la construction d'un mini-chalet alors que l'article 16 du règlement de contrôle intérimaire numéro 290-23 prescrit une marge avant minimale de 10 mètres.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 11-6, chemin du Versant (lot 6 529 870 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser une marge avant de 8.48 mètres pour la construction d'un mini-chalet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-304 APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU** que les demandes déposées au conseil sont assujetties au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que les projets répondent aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

**ATTENDU** qu'un des projets vise le déboisement du prolongement du chemin du Versant dans le cadre du projet Domaine Escapad;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver les plans tel que déposés et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires relativement aux projets visés par les propriétés suivantes :

- 4, chemin du Ruisseau (lot 6 498 373 du cadastre du Québec);
- Prolongement du chemin du Versant (lot 6 491 537 du cadastre du Québec).

Toutefois, les permis du 4, chemin du Ruisseau sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-10-305

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 148 134 \$ du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière dans le cadre du projet de réaménagement des intersections du boulevard Tardif et mise en place de mesures d'apaisement de la circulation et de sensibilisation sur diverses rues municipales;

**ATTENDU** qu'une partie du projet prévoyait l'acquisition de radars pédagogiques et de mesures d'apaisement de la circulation ainsi que de signalisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 17 989.29 \$, taxes en sus, pour l'achat des poteaux pour l'installation des 3 radars pédagogiques permanents, d'équipements de mesure d'apaisement de la circulation et de la signalisation;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 283-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-10-306

**PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU (PSREE) : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROJET D'ÉRADICATION ET DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS**

**ATTENDU** le protocole d'entente intermunicipale relativement à la fourniture de services en matière d'environnement qui lie les 5 municipalités riveraines du Grand lac Saint-François;

**ATTENDU** la présence du myriophylle à épis au Grand lac Saint-François;

**ATTENDU** l'appel de projets du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

**ATTENDU** que le Programme a pour but d'optimiser la gestion des ressources en eau et d'améliorer la protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques;

**ATTENDU** que l'Association pour la protection du Grand lac Saint-François est un partenaire dans le projet;

**ATTENDU** que la Municipalité portera ce dossier intermunicipal et souhaite déposer une demande d'aide financière;

**ATTENDU** qu'un montant équivalent à 20 % de la contribution des municipalités au projet sera réparti à parts égales entre les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Lambton, Saint-Romain et Sainte-Praxède et devra être payé à la Municipalité d'Adstock pour les frais de gestion et d'administration dudit projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une demande d'aide financière du projet de contrôle du myriophylle à épi au Grand lac Saint-François dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);
- de contribuer financièrement au projet selon les dispositions du Programme et le mode de répartition prévue à l'article 4 du protocole d'entente de la Coopération intermunicipale;
- de facturer aux municipalités de la Coopération le montant prévu à titre de contribution pour les frais de gestion et d'administration dudit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-10-307

**PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU (PSREE) : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROJET D'ÉRADICATION ET DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC DU HUIT**

**ATTENDU** l'appel de projet du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

**ATTENDU** que le Programme a pour but d'optimiser la gestion des ressources en eau et d'améliorer la protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déposer le projet de contrôle du myriophylle à épi au lac du Huit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une demande d'aide financière du projet de contrôle du myriophylle à épi au lac du Huit dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-10-308

**FORMATION SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES FOSSÉS ET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN ENVIRONNEMENT (PROJET NO 2021-007) : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que dans le cadre de la coopération intermunicipale en environnement du Grand lac Saint-François, des actions ont été ciblées afin de répondre aux principaux objectifs du projet;

**ATTENDU** la priorisation d'offrir une formation sur la gestion environnementale des fossés et espèces exotiques envahissantes auprès des employés de voirie des municipalités concernées;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une offre de services du RAPPEL;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 2 475 \$, taxes en sus, pour une formation sur la gestion environnementale des fossés et espèces exotiques envahissantes;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Coopération intermunicipale GLSF - 23 07013 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-15 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT**

Un avis de motion est donné par la conseillère Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 295-23 amendant le règlement numéro 172-15 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier les types de tuyaux autorisés pour un branchement à l'aqueduc.

**DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

23-10-309

**ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi, un officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

**ATTENDU** que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur accord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2023-2024 telle que soumise par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-310 DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** le contexte de pénurie de main-d'œuvre et le défaut de combler divers postes suite aux différents processus d'embauche;

**ATTENDU** la nécessité de veiller à l'entretien hivernal des voies publiques;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des services techniques à lancer un appel d'offres pour le déneigement de certains chemins principalement concentrés dans le secteur de Saint-Méthode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-311 DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS : OCTROI DE DIVERS CONTRATS**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que la Municipalité doit faire affaire avec des entrepreneurs externes pour certaines sections de son territoire pour diverses raisons (équipements non adéquats, chemins très étroits, extrémités de territoire, etc);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser la directrice générale de procéder à l'octroi et à la signature des divers contrats de déneigement avec les différents entrepreneurs pour la saison hivernale 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-312 DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR**

**ATTENDU** que pour remplir ses obligations liées au déneigement de certaines voies de circulation, la location d'un tracteur est nécessaire;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Bossé & Frère inc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024), la location d'un tracteur auprès de la firme Bossé et Frère inc. et d'autoriser une dépense de 19 000 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures;
- le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 63.34 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées;
- d'autoriser le directeur des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-313 ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'équipement de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des services techniques à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'équipement de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-314 ACHAT D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à un appel d'offre pour le remplacement de la rétro-excavatrice du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que le 12 octobre 2023 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres publiques pour le remplacement de la rétro-excavatrice;

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Conformité</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Longus Québec	Oui	248 675 \$
Toromont CAT	Oui	263 000 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter la soumission de Longus Québec au montant de 248 675 \$, taxes en sus;
- d'autoriser l'achat de la rétro-excavatrice;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 291-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-315**      **DOMAINE ESCAPAD – PROLONGEMENT DU CHEMIN DU VERSANT : ENGAGEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU MELCCFP**

**ATTENDU** qu'un plan d'aménagement d'ensemble a été accepté par le conseil pour le projet du Domaine Escapad;

**ATTENDU** que ce plan prévoyait une réalisation en plusieurs phases;

**ATTENDU** qu'un protocole d'entente devra être entériné avant le début des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de s'engager à prendre possession des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire incluant la nouvelle station de pompage sans ouvrage de surverse à la fin des travaux conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente à venir avec le promoteur du projet;
- de confirmer que la station de traitement des eaux usées a la capacité de recevoir les eaux usées du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-316**      **TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) : APPROBATION DES DÉPENSES**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter et d'approuver les dépenses d'un montant de 60 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-317**      **CHEMIN DU BOCAGE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** la demande déposée par les citoyens à l'effet de municipaliser une partie du chemin du Bocage (dans la section comprise entre le chemin Auclair et le chemin Ernest-Blais);

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les services professionnels d'arpenteur requis en vue de la municipalisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Ecce Terra pour la préparation d'une description technique des servitudes de drainage nécessaires qui seront consenties à la Municipalité et dont les coûts, soit 3 800 \$, taxes en sus, seront assumés par les propriétaires du secteur concerné par la municipalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-10-318**      **CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** les gains substantiels qui seront réalisés suite à la conversion des lumières à la technologie DEL du garage municipal du secteur de Sacré-Coeur-de-Marie;

**ATTENDU** que le projet est admissible à une subvention d'Hydro-Québec pour un montant de 5 832\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à DH Éclairage la conversion au DEL de l'ensemble des lumières du garage municipal du secteur de Sacré-Coeur-de-Marie au montant de 11 582 \$, taxes en sus;
- financer la dépense à même la réserve financière intitulée « Réserve lumières de rue - 59 14026 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRES DIVERSES**

**23-10-319**      **OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

L'organisme Opération Nez Rouge, via une communication écrite, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre des services offerts

par cet organisme. L'organisme transporteur confirme que l'ensemble du territoire de la municipalité est desservi par le service de raccompagnement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de verser, à l'organisme Opération Nez rouge une contribution financière au montant de 250 \$ afin que tous les citoyens puissent profiter des services offerts par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

23-10-320

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de lever la séance à 20h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin